DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'USAGE
ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE
RÈGLEMENTS 2023-06-001 ET 2023-05-001

Tout propriétaire d'une résidence secondaire qui désire faire de la location court-terme doit au préalable s'enregistrer auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ). Pour se faire il doit obtenir de la municipalité de Lac-Sainte-Marie un avis de conformité et aussi un certificat d'autorisation d'usage municipale.

POUR TOUTE DEMANDE SVP NOUS FAIRE PARVENIR LES INFORMATIONS SUIVANTES :

1- **Nom et adresse du (des) propriétaire(s) de l'immeuble visé** ☐

2- **Nom et adresse et no. téléphone en cas d'urgence du (des) répondant(s) désigné(s) par le(s) propriétaire(s)** ☐

3- **Plan à l'échelle de l'immeuble visé et de la partie en location (croquis à la main et photos)** ☐
   - **Nombre de chambres ____** ☐
   - **Nombre locataires admissibles ____** ☐

4- **Plan à l'échelle des aménagements extérieurs tels piscine, spa, équipements loisirs, quai, stationnement, foyer… (croquis à la main et photos)** ☐

5- **Attestation d'un ingénieur ou technologue de la conformité au Q-2, r.22 de votre installation septique (ou firme spécialisée)**
   - **Champs épuration** ☐
   - **Fosse scellée** ☐
   Non obligatoire si branché sur réseau des eaux usées municipal ☐

6- **Attestation d'un ingénieur ou technologue de la conformité au Q-2, r.35.2 de votre captage des eaux souterraines (ou certificat d'anlayse bactériologique de l'eau potable)**
   - **Puit** ☐
   - **Autres _____** ☐
   Non obligatoire si branché sur réseau de l'eau potable municipal ☐

7- **Preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000$** ☐

8- **Vos périodes de location annuelles (nb. semaines à louer / année) ____** ☐

9- **Votre demande d'avis de conformité de la CITQ dûment complétée (ou votre copie d'enregistrement d'hébergement touristique de la CITQ)** ☐ ☐

10- **Votre paiement au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie**
   - **Demande initiale 500$** ☐
   - **Renouvellement annuel 200$** ☐

11- **Autres informations pertinentes** ☐

Un délai de 30 jour maximum est prévu pour le traitement de votre demande à la suite de la réception de tous les documents exigés. Aucun certificat ne sera émis si le paiement de la demande n'a pas été reçu ou si des taxes, tarifications ou autres montants sont dus à la municipalité concernant l'immeuble visé par la demande. Retourner votre demande et vos documents par courriel à inspecteur@lac-sainte-marie.com

Signé le _____

_____ _____
Propriétaire Propriétaire

(Tous les propriétaires doivent signés la demande de certificat d'usage)